



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 31 JUILLET 2024

Affaire n° 06-20240731

**Commission d'Elaboration du SAR (CESAR)
Désignation de deux représentants (un titulaire et un remplaçant)**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er août 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 25 juillet 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 40
- représentés : 7
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trente et un juillet à quatorze heures cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Marcelin Thélis, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Jack Gence par Mansour Zarif, Véronique Fontaine par Noëline Domitile, Evelyne Robert par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Augustine Romano

Étaient absents :

Serge Técher, Serge Sautron

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 06-20240731

**Commission d'Elaboration du SAR (CESAR)
Désignation de deux représentants (un titulaire et un remplaçant)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n° 06-20240731 présenté au Conseil municipal du 31 juillet 2024,

Considérant que par délibération n° DAP2021-0042 du 22 novembre 2021, le Conseil Régional a approuvé la mise en révision du Schéma d'Aménagement Régional,

Considérant que conformément à l'article R 4433-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission chargée de l'élaboration du projet de schéma d'aménagement doit être constituée à l'initiative de la Présidente de l'assemblée délibérante de la Région,

Considérant que cette commission, qui est saisie pour avis du programme d'études et de concertation établi par la Région et qui se prononce sur les options de développement et d'aménagement du territoire, doit comprendre notamment les représentants des collectivités locales,

Considérant que le Conseil municipal a désigné deux représentants : un titulaire et un suppléant, afin de faire partie de la Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR),

Considérant que par suite à l'élection du nouveau Maire, il convient de désigner un nouveau titulaire et un nouveau suppléant à la CESAR,

Considérant que le vote a eu lieu à main levée sur proposition du Maire et décision unanime du Conseil municipal,

**Le Conseil municipal,
réuni le mercredi 31 juillet 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

Article 1 La désignation de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire du Tampon, en tant que membre titulaire et Monsieur Bernard Picardo, comme membre suppléant pour faire partie de la Commission d'Elaboration du Schéma d'Aménagement Régional (CESAR),

Article 2 En vertu des articles L.2122-18 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**